

Postulat Denis Rubattel et consorts – Potentiel et développement hydraulique dans le canton de Vaud ?

Texte déposé

Dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2018–2022, il est prévu d'encourager les entreprises électriques à augmenter la production, l'approvisionnement et la distribution d'énergie d'origine hydraulique. En 2008, la Direction générale de l'environnement avait mandaté une étude dont l'objectif était d'évaluer le potentiel hydraulique global pour la production hydroélectrique. Depuis lors, pas grand-chose n'a été fait. Par ailleurs, le contexte et les sensibilités ont évolué.

En Suisse, les petites centrales hydrauliques produisent principalement de l'énergie électrique qui représente une source significative d'énergie indigène et d'appoint. Certes, la production d'énergie par la force hydraulique se trouve parfois confrontée à des intérêts divergents — pêche, irrigation agricole, protection de la nature — mais ces derniers ne s'excluent pas totalement. Des projets de réhabilitation ou de nouvelles petites centrales hydrauliques dans notre canton peuvent très bien trouver des compromis dans leur mise en œuvre.

A l'heure où il y a un intérêt croissant de la population et des milieux politiques pour les sources d'énergie renouvelables, l'énergie hydraulique revêt toute son importance et son actualité.

Au-delà de nombreux discours sur les énergies renouvelables, notre canton devrait avancer plus concrètement dans ce domaine.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les potentiels et sur les développements hydrauliques possibles dans le canton de Vaud et sur les intentions concrètes de notre Gouvernement en la matière, notamment sur les éléments suivants :

- Etat sur le potentiel de réhabiliter d'anciennes usines qui utilisaient principalement la force hydraulique pour mouvoir les machines industrielles ?
- Etat sur le potentiel d'optimisation d'ouvrages existants, notamment par l'augmentation du débit turbinable pour des ouvrages qui avaient été sous-dimensionnés — par exemple, l'augmentation de la chute brute ou par tout autre moyen susceptible d'optimiser ?
- Etat actuel des projets hydroélectriques en cours d'étude ?
- Etat sur les projets hydroélectriques prévus ?
- Etat sur les synergies possibles avec d'autres cantons voire avec la Confédération — par exemple, les Services industriels de Genève (SIG) viennent de signer un gros contrat d'hydroélectricité des barrages valaisans avec les Forces motrices valaisannes (FMV) ?
- Etat sur les positions des différents acteurs concernés sur le développement hydraulique — investisseurs, protection environnement, et autres ?
- Etat sur les difficultés concrètes liées aux procédures d'octroi de concessions et quelles en seraient les éventuelles simplifications ?
- Pour ces quinze prochaines années, estimation d'engagement financier à faire dans l'hydraulique et quelle en serait la rentabilité sur le long terme ?

En outre, dans ses derniers programmes de législatures, l'Etat de Vaud s'était fixé d'atteindre une part d'énergie renouvelable. Comment les objectifs ont-ils été atteints durant ces dix dernières années et quelle est l'évaluation des perspectives pour les dix prochaines années ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de faire diligence à ce postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Denis Rubattel
et 22 cosignataires*

Développement

M. Denis Rubattel (UDC) : — A l'heure d'un intérêt et d'une nécessité croissants et compréhensibles de la population et des milieux politiques pour des sources d'énergie renouvelable, notre canton devrait avancer plus concrètement et tout mettre en œuvre dans les lieux qui présentent encore un potentiel. L'énergie hydraulique devrait s'inscrire dans une telle démarche. Le programme de législature du Conseil d'Etat 2018-2022 prévoit d'ailleurs d'encourager les entreprises électriques à augmenter leur production d'approvisionnement ainsi que la distribution d'énergie d'origine hydraulique.

On rappellera qu'en Suisse, et particulièrement dans le canton de Vaud, les petites centrales hydrauliques produisent principalement de l'énergie électrique, qui représente une source significative d'énergie indigène et d'appoint. Mon postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les potentiels et sur les développements hydrauliques possibles dans le canton de Vaud, ainsi que sur les intentions de notre gouvernement en matière d'énergie hydraulique. Approuvé par plus de 20 signatures, je demande expressément que le postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission du Grand Conseil.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.